

Amendement présenté par le groupe NASA à la délibération n°12

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à accompagner les associations d'éducation populaire et les dispositifs de réussite éducative pour la rentrée scolaire 2020. Avec la crise du Covid-19, de nombreux élèves ont subi d'importantes difficultés d'apprentissage, aggravant les inégalités scolaires liées aux origines sociales des enfants.


Une note d'information de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale, parue cette semaine et basée sur les déclarations des enseignants, montre un écart important de satisfaction sur les apprentissages et la continuité pédagogique entre l'éducation prioritaire et le reste des établissements scolaires.

Aussi nous considérons comme prioritaire de renforcer dès maintenant les moyens des associations qui accompagnent la réussite éducative des élèves, en décidant d'une enveloppe exceptionnelle « post - Covid19 » leur permettant de préparer la rentrée. Cette enveloppe, dotée de 300 000 € fera l'objet d'une concertation pendant l'été avec les associations concernées, puis d'une délibération spécifique d'attributions de subventions lors du conseil municipal de rentrée, après avis de la commission municipale « ville émancipatrice ».

Pour financer cette enveloppe exceptionnelle, nous proposons de réduire du même montant le report de l'encaissement de recettes de dividendes, qui passerait ainsi de 1M€ à 700 000 €. Nous estimons que ces dividendes reportés en 2020 correspondent aux résultats de l'exercice 2019, donc hors crise du Covid19, et qu'en tout état de cause, la situation des entreprises susceptibles de verser des dividendes constitue une moindre priorité par rapport à l'enjeu éducatif et social qui doit nous mobiliser pour cette rentrée.

C'est pourquoi nous proposons de :

- **Modifier le 2ème paragraphe du gras de la délibération pour indiquer "... qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de - 201.355,95 euros pour la section de fonctionnement..."**
- **Modifier l'annexe « note de synthèse du projet de Décision modificative n°1 » comme suit :**
 - **Page 2, fin du second paragraphe : changer le contenu de la parenthèse « (0,7M€) » à la place de « (1M€) »**
 - **Page 3, après le paragraphe « 0,05 M€ de crédits sont inscrits pour permettre la préparation de la Biennale 2021, et 0,05 M€ pour la préparation de la Fête des Tuiles 2021 », ajouter le paragraphe suivant : « 0,3 M€ sont inscrits pour renforcer l'action des associations de l'éducation populaire et de la réussite éducative à l'occasion de la rentrée scolaire 2020, particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville »**


Olivier WOLLECOURT